

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents ou avaient donné pouvoir :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mmes Marcelle ROUQUET, Catherine REVERSAT-PINTENET.

Absente excusée : Madame Marcelle ROUQUET

## 1- Travaux en cours :

Les travaux effectués sur la commune et commandés par la communauté de communes de la Terre de Peyre sont conformes.

L'entreprise DELMAS doit faire un « passage caméra » pour localiser le problème récurrent d'évacuation des eaux usées vers la maison PRADIER et pouvoir ainsi y remédier.

Les petits travaux de finitions de l'extension du cimetière n'ont toujours pas été effectuées par l'entreprise MARQUET.

Le chemin rural n°53 a été débarrassé des arbres situés sur son emprise. Les entreprises SOMATRA, HERMABESSIERE ainsi que Bruno ESCAFFRE sont intervenus pour le bon aboutissement de ce projet.

Le chemin rural n°47, allant de la Chaze au Villaret, doit également faire l'objet de réparations pour redevenir carrossable. Le TREFLE LOZERIEN participera aux frais ainsi que la commune (limitrophe) de Ste Colombe de Peyre. La part de La Chaze de Peyre devrait avoisiner 8500 € TTC

Les volets et 2 portes ont été remplacés par Jérôme LAPORTE, de Rimeize, à l'ancienne école de la Chaze.

## 2- PNR AUBRAC :

Il est procédé à l'élection d'un titulaire : Michelle BASTIDE, et d'un suppléant : Denis GRAS. 10 voix pour, 0 contre

## 3- Lozère Ingénierie :

L'adhésion à ce service du Département doit être renouvelée si les conseillers élus en mars 2014 le souhaitent. Le Maire explique aux nouveaux élus l'intérêt des services proposés par Lozère Ingénierie, en remplacement de ceux de l'ATESAT que la DDT a abandonné. 10 voix pour, 0 contre

## 4- Cession de bouts de terrain au Villaret :

La Préfecture nous a informés de l'interdiction de vente d'un bien communal à un prix inférieur au prix normal pratiqué sur la commune, hors l'intérêt général.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le conseil décide, hors la présence du Maire directement concerné par cette cession, de vendre au prix de 3€ le mètre carré dans le cas d'une surface inférieure ou égale à 150 m<sup>2</sup>. 9 voix pour, 0 contre

### 5- Gestion des cours d'eau :

Le Maire expose les grandes lignes de la Loi sur l'Eau et les difficultés rencontrées par les propriétaires et les exploitants de parcelles dans, ou à proximité desquelles sont repérés, en tant que ruisseaux, des rus, qu'il y ait de l'eau ou pas. Notamment, la largeur du matériel ne doit pas excéder 30 cm de large pour le curage ; or le plus petit matériel mécanique étant large de 40 cm, seul le travail manuel peut être envisagé.

Lecture faite du projet de délibération, les conseillers se prononcent favorablement et à l'unanimité, soit 10 pour, 0 contre .

### 6- Décision modificative n°2 – Budget principal, section d'investissement :

Il est nécessaire d'ajuster les dépenses en investissement, notamment suite aux travaux sur les chemins et « PATA » dans le bourg .

020 – Dépenses imprévues moins 2000 € ; art 2315-117 moins 8300 € en dépenses ; art 21318-101 plus 5000 € en dépenses ; art 2315-119 plus 7000 € en dépenses ; art 1022 plus 1700 € en recettes

### 7- Divers :

- a. Motion pour garder l'échelon « Département » : tous pour, soit 10 pour, 0 contre
- b. Devis de réparation des fours : contacter d'autres artisans, 1 seul ayant répondu jusqu'alors.
- c. Motion proposée par l'Association des Maires de France pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat : 10 voix pour, 0 contre.
- d. Lecture de la lettre que M. T. a adressé au Maire et à l'ensemble des conseillers. Deux conseillers étaient présents lors de l'évènement en cause et confortent M. le Maire dans les propos qu'il dit avoir tenus , paroles qui ont été, semble-t-il, mal interprétées par le parent de M. T. et donc mal retransmises à M. T.

Par ailleurs, il apparaît indispensable d'acheter environ 15 m<sup>2</sup> de la parcelle ZN 31 afin de permettre la circulation d'engins agricoles vers les parcelles ZN 30, ZN 47 et ZN 48.

Un courrier sera adressé à M.T. pour lui répondre.

*Bastis*

